

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2017 – 20h30

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, CALVEZ Gilles, GODEAU Christian, LIEVEAUX Jean-Paul, NOUEN Marie-Ange, PECOUL Michel-Pierre, ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien

Représentés : MARTIN Frédéric par ROUGALE Alain, COTTE Cyril par VALLIER Sébastien

Absents : GRABIAS Franck, COTTE Cyril, MARTIN Frédéric

Secrétaire : BOUVIER Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à **20 Heures**.

Avant d'évoquer les délibérations Madame NOUEN prend la parole et demande la différence juridique pouvant exister entre un compte rendu de séance du conseil municipal et un procès-verbal du Conseil Municipal. Il lui est indiqué que le sujet sera étudié et qu'il lui sera rendu réponse.

LES DELIBERATIONS :

Tarification de l'Odyssée Verte

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a voté pour la poursuite de l'activité de l'Odyssée Verte lors du conseil municipal du 28 février 2017. Des écoles, accueils de loisirs, crèches ou autres structures sollicitent la commune pour des visites de cet équipement et demandent des devis. Or la commune ne peut actuellement établir de devis sans qu'une grille tarifaire ait été votée. C'est l'objet de la présente délibération. La grille de tarif proposée entend répondre à un double objectif de simplification et d'attractivité des tarifs.

Vu la délibération 2017-10 du 28 février 2017 actant la poursuite de l'activité Odyssée Verte,
Considérant les premiers échanges du groupe de pilotage de l'Odyssée Verte,
Considérant la nécessité de voter rapidement des tarifs afin de pouvoir établir des devis aux différentes structures et groupes nous sollicitant,

M. Michel PECOUL fait une brève présentation des différents tarifs pour la nouvelle saison.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- DE VALIDER la grille tarifaire suivante :

NOS TARIFS	PRIX
+ de 14 ans	6 €

- de 14 ans	4 €
- de 4 ans	Gratuit
Groupes	Une gratuité tous les 10 tickets

Vote : 9 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION (M. CALVEZ)

Fixation des taux 2017 des taxes de fiscalité directe

Monsieur le maire rappelle que les taux des taxes de fiscalité locales doivent être déterminés et votés avant le vote du budget prévisionnel pour 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2017,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) :

Taxes	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017
D'habitation	20,67	20,67
Foncière bâtie	26,61	26,61
Foncière non bâtie	80,59	80,59

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'APPROUVER les taux d'imposition 2017 de la manière suivante :
20,67 pour la taxe d'habitation
26,61 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
80,59 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vote : 10 Pour

Approbation du budget prévisionnel 2017 du budget régie des REMONTEES MECANIKES

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés compte par compte par Monsieur Valéry ROUTABOUL, Directeur du domaine skiable. Monsieur Routaboul précise que la régie municipale des remontées mécaniques n'a toujours pas reçu le versement prévu en novembre 2016 des 42 342, 87 Euros prévu et obtenu dans le cadre du plan d'aide aux stations de ski par la Région Rhône Alpes Auvergne.

Vu le projet de budget primitif 2017,

Il est proposé ensuite au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le budget primitif de la régie des remontées mécaniques arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	837 090,00	837 090,00
Section d'investissement	153 465,00	153 465,00
TOTAL	990 555,00	990 555,00

Vote : 10 Pour

Approbation du budget prévisionnel 2017 du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés par Monsieur Michel PECOUL.

M. Gilles CALVEZ regrette qu'il ne soit pas fait mention du non-paiement par la société Trièves Loisir Développement (Odyssée Verte) de la part variable de son loyer pour 2015 et 2016 à l'article 757 section Recettes de Fonctionnement. Monsieur le Maire répond que la facturation 2015 sera réclamée mais pas celle de 2016 puisqu'il a été convenu avec cette société (au bord du dépôt de bilan) de payer uniquement la part fixe moyennant la reddition immédiate des clefs. Monsieur Calvez indique que les membres du conseil municipal n'ont pas eu d'information de cette décision de non-paiement avant ce présent conseil municipal.

Vu le projet de budget primitif 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'APPROUVER le budget primitif des équipements touristiques arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	206 940,00	206 940,00
Section d'investissement	124 446,00	124 446,00
TOTAL	331 386,00	331 386,00

Vote : Pour 8 Abstention : 2 (M. Calvez et M. LIEVEAU)

Approbation du budget prévisionnel 2017 du budget EAU

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés par Monsieur Sébastien VALLIER.

Vu le projet de budget primitif 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'APPROUVER le budget primitif EAU arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	228 471,00	228 471,00
Section d'investissement	3 633 524,00	3 633 524,00



Préfecture de l'Isère

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction des Relations avec les Collectivités
Bureau de l'aménagement des territoires

Affaire suivie par : Denis DEGRELLE

Grenoble, le

06 AVR. 2017

Tél.: 04 76 60 48 74

Courriel : denis.degrelle@isere.gouv.fr

Réf : BAT/Subventions/FSII/2017/Instructions

Le préfet
à
Madame ou Monsieur le Maire
de *Grenoble Vercors*
38050
Madame ou Monsieur le président de
l'EPCI de

Objet : Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL)

En date du *14/03/17*, vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande de subvention au titre du FSIL pour la réalisation du projet suivant :

- *S'extension du réseau d'eau potable*

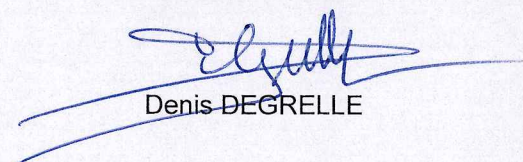
Je vous informe que l'instruction de votre dossier est en cours et que je ne manquerai pas de vous faire connaître la suite donnée en vous adressant soit un accusé de réception de dossier complet, soit une demande de pièces complémentaires si nécessaire.

Votre demande est valable jusqu'au 31 décembre 2018. Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé si des modifications devaient être apportées à votre projet ou si vous étiez amené à l'abandonner.

En tout état de cause le présent accusé de réception ne vaut pas promesse de subvention.

Enfin, je vous rappelle que mes services restent à votre disposition pour tout renseignement souhaité.

Pour le préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau


Denis DEGRELLE

TOTAL	3 861 995,00	3 861 995,00
--------------	---------------------	---------------------

Vote : **10 Pour**

Approbation du budget prévisionnel 2017 du budget GENERAL

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés par Monsieur Jean Pierre BOUVIER.

Vu le projet de budget primitif 2017,

Monsieur Gilles CALVEZ indique que l'utilité de la caméra à la MGV est très discutable voir inutile. Mr le Maire indique qu'il s'agit d'un projet et attend des devis.

Monsieur Calvez indique qu'à l'article 6228 divers - section dépenses de Fonctionnement - la proposition de budget est divisé par trois par rapport au réalisé 2016, compte tenu notamment qu'aucun frais de transport en ambulance pour la station de ski n'existe depuis janvier 2017 du fait de la carence d'ambulance. Monsieur Calvez propose qu'un budget soit consacré aux transports en ambulances, car la carence d'ambulances sous convention actuelle pose un problème de fonctionnement important pour la station de ski. Monsieur Calvez signale qu'il a envoyé dans la semaine un courriel précisant cette situation à Monsieur le Maire, au président du conseil d'exploitation et au directeur de la Régie Municipale des Remontées Mécaniques de Gresse en Vercors.

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'APPROUVER le budget primitif GENERAL arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,**

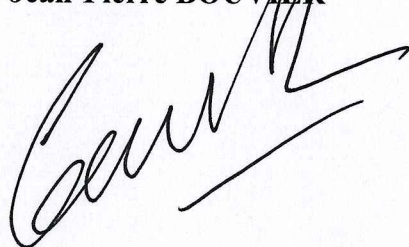
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 371 503,00	1 371 503,00
Section d'investissement	400 646,00	400 646,00
TOTAL	1 772 149,00	1 772 149,00

Vote : **Pour 9 Contre 1 (Gilles CALVEZ)**

POINTS D'INFORMATION :

- Information sur la caducité du POS à compter du 27 mars 2017 jusqu'à validation du PLU en cours.
- Information sur les scrutins des présidentielles et des législatives. Présentation du tableau des permanences.
- Information sur le maintien de la commune en ZRR jusqu'en 2020.

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BOUVIER



Le Maire
Alain ROUGALE

